



MUTUELLE SANTE



Avis de tempête

Avis de tempête sur la Mutuelle...

Jusqu'alors technique et consensuelle, la mutuelle devient un nouveau lieu d'affrontement pour la coalition CGC-CGT :

Au lieu de signer l'avenant sur les nouveaux montants des cotisations dans la continuité de l'accord de 2021 et des réunions techniques préparatoires, la coalition CGC-CGT a tenté d'imposer la force de sa majorité en plantant deux banderilles :

1. La première en cherchant à changer le périmètre des négociations en **essayant** d'imposer de nouvelles revendications à un accord déjà signé et appliqué,
2. La seconde en évinçant du débat les autres organisations syndicales et la direction, de qui la négociation avec les organisations syndicales dépend.

Le risque pris est-il bien mesuré ? Ne pas valider l'avenant à l'accord sur les montants des cotisations laisserait le champ libre à la Direction, de façon unilatérale. D'autre part, la Direction ne va-t-elle pas être incitée à sortir la mutuelle du champ des négociations pour éviter de se soumettre à la « bordélisation » imposée par la coalition ?

Tout cela serait hélas au détriment des salariés et des retraités du CEA qui pourraient voir les acquis de l'Accord remis en cause : solidarité intergénérationnelle par la participation de l'employeur CEA à la mutuelle des retraités à hauteur de 0.25% de la masse salariale et gestion paritaire de la complémentaire santé (entente entre les représentants du personnel et l'employeur)

La CFDT garde le cap établi par l'accord mutuelle et signera l'avenant proposé par la direction. Elle garde aussi le cap sur sa méthode « CFDT » : pratique du dialogue social plutôt que coup de force.

ACTIVITES SOCIALES NATIONALES



Avis de grands froids

Avis de grands froids sur la politique sociale ACAS

Il n'aura pas fallu plus de 4 mois après les élections professionnelles pour que la CGT disparaisse politiquement, mangée toute crue par le féroce appétit de son récent partenaire en ACAS, la CFE CGC.

Ainsi, au terme d'une procédure favorisant indéniablement la politique de la CFE-CGC, la CGT très « à cheval » par le passé sur les procédures ACAS, aujourd'hui à la tête de l'association, paye au prix fort son alliance avec la CFE-CGC en cautionnant sans aucune réserve une offre ponctuelle de 250 € de chèques vacances ne prenant en compte ni le nombre de personnes de la famille, ni les revenus du foyer fiscal. Pour la CFDT, cette offre est encore sujette à de nombreuses interrogations de droit et de fiscalité sociale. Au total, ce sont 5 M€, soit une bonne partie des liquidités disponibles, que l'alliance CGT-CGC prévoit de faire dépenser par l'ACAS alors que le budget vacances au « catalogue » n'est que de 4M€.

La CFDT s'insurge devant la méthode, car aucune autre organisation n'a eu voix au chapitre ; la CFDT aurait bien volontiers proposé de doubler le plafond de dépenses pour les vacances 2024 permettant à tous les salariés d'obtenir une participation ACAS au moins de 500 € au lieu des 250 € envisagés, tout en appliquant une proportionnalité liée à la composition de la famille et aux revenus du foyer. Cela permettrait à certains d'atteindre jusqu'à 2000 € d'aide supplémentaires pour les vacances. Cela aurait placé la nouvelle réglementation 2024 sous de meilleurs auspices pour tous.

[Voir article CFDT](#)

NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES



Avis de « marais barométrique »

Pas de vents porteurs et beaucoup de brouillard

Cette négociation, organisée dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2023, s'inscrit dans la clause de revoyure de l'accord sur les salaires 2023, signé par la CFDT en juillet.

La Direction se satisfait d'un taux moyen d'augmentation qu'elle affiche à 5 % en 2023, pour une inflation proche de 6 %. En réalité, la part d'augmentation sensée juguler l'inflation n'est que de 2%, le reste résultant de la grille d'avancement (1,9 %), et de l'effet report des mesures salariales de 2022 (1,1 %).

La Direction fait savoir aussi qu'il n'y aura pas de prime de partage de la valeur (PPV) qu'elle justifie par les règles de financement de notre organisme à plus de 50 % par des fonds publics. Pour la CFDT, il y a deux poids deux mesures quand on compare le CEA avec l'ONERA elle-même financée à bien plus de 50 % par l'État.

De même, la DRHRS repousse les propositions du cahier revendicatif de la CFDT, basé sur des mesures à la main du CEA seul et donc atteignables.

Pour la CFDT, cette réunion de revoyure n'apporte rien. Tout est vide, même les perspectives en matière d'évolution de la grille de rémunération qui dépendent des moyens supplémentaires que doivent mettre à disposition les ministères de tutelles du CEA...ou pas, comme depuis les 3 années où ils sont promis à chaque fois.

[Voir cahier revendicatif CFDT sur les mesures atteignables par le CEA seul](#)

Fusion ASN – IRSN



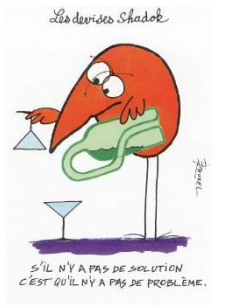
Avis de cyclone

Fusion ASN – IRSN 2 : essai d'une nouvelle solution

Le Gouvernement tente une nouvelle fois de réorganiser la sûreté nucléaire avec un projet de loi spécifique, soumis à marche forcée dans les différentes instances de concertation en ce mois de novembre. Après un premier recul en mai dernier suite aux doutes et oppositions qui se sont exprimés, le Gouvernement maintient son projet de fusion de l'Institut de Radioprotection et de la Sûreté Nucléaire dans une nouvelle Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection ASNR.

La CFDT, par voie de communiqué de presse, s'oppose à ce projet de loi et soutient les salariés de l'IRSN :

- Parce que ce projet menace les acteurs de la sûreté nucléaire,
- Parce que ce projet est une « usine à gaz en matière de dialogue social,
- Parce que les dispositions proposées ne garantissent pas une approche cohérente des risques liés aux installations civiles et à celles relevant de la Défense nationale.



[Voir communiqué de presse](#)

Météo détestable ce mois-ci... La CFDT vous souhaite de meilleurs jours

